

Communiqué de presse  
30 novembre 2018

## **Le Tribunal de commerce donne raison à BACHI, l'association représentant l'industrie des médicaments en vente libre, et déboute Solidaris**

En juin dernier, BACHI avait saisi le Tribunal de commerce afin de faire interdire la campagne dénigrante et mensongère que Solidaris avait lancée dont la première approche était un spot « instant magique » basé sur une parodie excessive et non fondée représentant soi-disant les publicités de l'industrie !

En première instance, le tribunal avait pris la décision d'interdire la publicité jusqu'à ce qu'un jugement sur le fond soit rendu.

Mercredi dernier, ce dernier a été rendu en faveur de BACHI. La diffusion de ladite campagne a été interdite dans son intégralité et de manière définitive via tous médias confondus.

BACHI se réjouit que justice soit faite et qu'il ne soit pas permis de laisser dire tout et n'importe quoi au nom de la liberté d'expression.

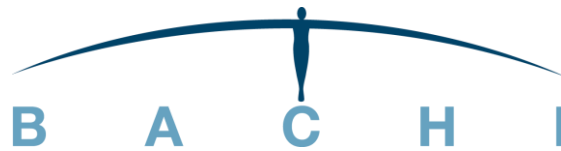
Les publicités de l'industrie des médicaments en vente libre sont uniquement possibles dans un cadre légal très strict et très contrôlé.

En ce qui concerne les campagnes audio-visuelles, un visa préalable à toute diffusion est en effet nécessaire et celui-ci n'est donné qu'après agrément de cette campagne par la Commission de la Publicité sous le contrôle de l'Agence des médicaments (AFMPS), une commission dans laquelle les mutualités sont représentées au demeurant, en ce compris les mutualités socialistes !

Le fait qu'un membre de la Commission de la Publicité réalise de fausses publicités nous semble totalement paradoxal. En effet, en agissant de la sorte, il s'oppose au travail que la Commission de la Publicité s'efforce d'effectuer pour interdire ce genre de publicité au sein de l'industrie.

L'industrie du médicament en vente libre, représentée ici par BACHI, souligne l'importance que l'industrie donne à une communication en tout point en ligne avec la législation, et ce dans l'intérêt des patients et de la bonne utilisation des produits.

Les médicaments commercialisés par l'industrie sont essentiels à la bonne qualité de vie des patients et répondent à toutes les normes de qualité et de sécurité. Il en va de même pour les communications faites par l'industrie afin de faire connaître et reconnaître ses médicaments.



Pour toute information complémentaire :

**Marc Gryseels**, Administrateur Délégué de BACHI

Tel : 02/658.09.80

GSM : 0496/58.52.00

E-mail : [info@bachibe.be](mailto:info@bachibe.be)

*BACHI a pour mission de stimuler la mise en place d'un climat social et politique favorable pour l'automédication, où le patient-consommateur occupe une position centrale.*

*BACHI met tout en œuvre afin que soit reconnu le rôle socio-économique des médicaments et des produits de santé en vente libre, en tenant compte de l'intérêt de la santé publique, des pharmaciens et des firmes membres de l'association.*

*BACHI est l'association belge qui regroupe les entreprises de l'industrie des médicaments et des produits de santé vendus en vente libre en pharmacie.*